

Séance du 7 juin 2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mmes Durruty, Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, M. Boutonnet, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à Mme Brau-Boirie ; M. Soroste à M. Neys ; M. Ugalde à Mme Lauqué ; Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Durruty ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Belbaraka à M. Laiguillon ; Mme Destin à M. Boutonnet ; Mme Herrera Landa à Mme Picard-Felices, M. Bergé à M. Pallas ; M. Artiaga à M. Etcheto.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

Mme Bensoussan présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **PATRIMOINE IMMOBILIER** - Rénovation de la Maison de la Vie Citoyenne du Polo Beyris - Demande de subvention auprès du Département des Pyrénées-Atlantiques.

La Maison de la Vie Citoyenne (MVC) du Polo Beyris est une association qui offre à la population, jeunes et adultes, dans une perspective d'éducation, la possibilité de concevoir et réaliser des projets individuels et collectifs, dans les domaines de la culture, des loisirs et de l'action sociale.

Les conditions de travail du personnel administratif et des administrateurs de la MVC du Polo Beyris sont aujourd'hui délicates : locaux trop exigus, mal distribués et sans confort thermique. Il en résulte un accueil des usagers de qualité insuffisante.

A ceci s'ajoute la nécessité d'entreprendre la reprise complète de la couverture du bâtiment pour mettre fin aux problèmes d'infiltration et améliorer l'isolation thermique.

Les travaux consistent en la réfection de la couverture ainsi qu'en la redistribution des espaces et leur amélioration. Estimés à 120 000 € HT, ils seront financés par le Département des Pyrénées-Atlantiques dans le cadre du contrat de territoire 2013-2016.

Il est par conséquent demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de ce partenaire au taux le plus élevé possible et à signer la convention de financement correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.